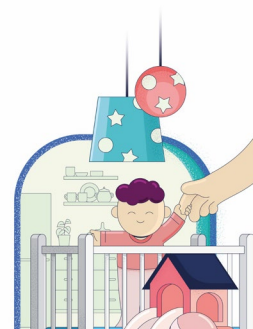


Fiche mémo - Eaje

Heures préparation à l'accueil



QUI EST CONCERNE ?

Tous les établissements d'accueil du jeune enfant conventionnés au titre de la prestation de service unique (Psu).

FORMULE

Nombre d'inscrits ayant fréquenté la crèche au moins 1 fois X 8h X 66% du prix de revient plafonné X taux RG

VERSEMENT

Selon les modalités de versement prévues pour la PSU

OBJECTIFS

- Préparer l'accueil de chaque enfant,
- Accompagner les parents,
- Prendre en compte la situation singulière de chaque enfant

CONDITIONS

- Enfants inscrits
- Enfants ayant fréquenté au moins une fois la crèche
- Enfants mentionnés dans le registre de présence



Contacts

Votre référent, chargé.e de conseil et développement

Mail : aides.partenaires@caf17.caf.fr

Barèmes et réglementation consultables sur caf.fr